

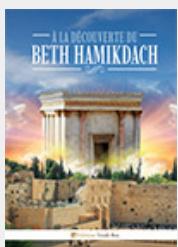


Traité Sota

Michna 1 - Chapitre 6

מי שקיינא לה, ונסתירה אפילו שמע מהעוף הפורח יוציא, ויתן כתובה, דברי רבי אליעזר; רבי יהושוע אומר, משישאו ויתנו בה מזרות בלבנה.

Celui qui a adressé une mise en garde à sa femme et elle s'est isolée, même s'il [l']a entendu d'un oiseau qui vole (c'est-à-dire sans un témoignage en bonne et due forme), il la répudiera en lui donnant [l'indemnité de rupture fixée dans] la kétouba, propos de Rabbi Eliézer. Rabbi Yehochoua dit : jusqu'à ce que jasent à son sujet celles qui filent [du lin à la lumière de] la lune.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions